



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 78290

Texte de la question

M. Gérard Menuel alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la garantie de la sécurité des enfants à l'école lors des temps d'activité périscolaire. Ainsi, alors que les professeurs des écoles sont recrutés au minimum après cinq années d'études supérieures, la forte demande en intervenants pour les temps périscolaires couplée au faible nombre d'animateurs disponibles en zone rurale implique de missionner des personnes bien moins formées. Ainsi, les maires sont conduits à placer les élèves sous la responsabilité d'encadrants sans formation pédagogique et parfois sans justification professionnelle de leur qualité dans le domaine qu'ils enseignent. Plus encore, aucune vérification du casier judiciaire ou des antécédents des encadrants n'est obligatoire et n'est donc pas réalisée le plus souvent. Aussi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet ainsi que les moyens qu'il entend mettre en place afin de sécuriser l'encadrement des enfants durant les temps périscolaires.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78290

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2957

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)